



FICHE TECHNIQUE

SUPPORT MAGNÉTIQUE IMPRIMABLE – Référence RV0050A

PROPRIÉTÉS

DIMENSIONNELLES

Longueur : **15 M**
Largeur : **610 mm**
Épaisseur : **0.50 mm**

MAGNÉTIQUES

Force magnétique : **15 – 25 g/cm²**
Aimantation multipôles – Largeur pôle : **2 mm**

PHYSIQUES

Température de travail : **- 20 à +70 °C**
Densité matériau : **3.3 – 3.5 g/cm³**
Poids du rouleau conditionné : **17kg**

COMPOSITIONS

Ce support est composé d'une couche de poudre magnétique liée, d'un film PVC (*Chlorure de Polyvinyle*) couleur blanc mat.

CHARGE MAGNÉTIQUE

- Ferrite de strontium : **85 – 95 %**
Numéro CAS : **12023-91-5**
- Chlorure de Polyéthylène : **5 – 15 %**
Numéro CAS : **64754-90-1**

FILM PVC

- Chlorure de vinyle : **>80 %**
Numéro CAS : **9002-86-2**

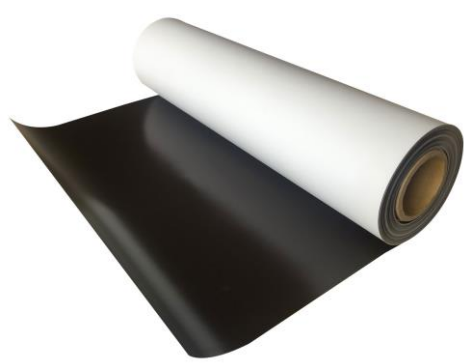
IMPRIMABILITÉ

TYPE DE REVÊTEMENT

Le flexible magnétique est laminé avec un film PVC blanc mat

COMPATIBILITÉS D'IMPRESSION

Solvants
Eco-solvants
UV



NORMES

Le produit est en conformité par rapport aux exigences de la Directive REACH (EC) N° 1907/2006, la directive RoHS (EU) n°2015/863, la norme EN71-3 et la norme Américaine ASTM-F963-3.

CONSEILS GÉNÉRAUX

Le support magnétique exerce une attraction permanente aux poussières électrostatiques et aux particules chargées, il est donc nécessaire de le nettoyer avant tout traitement et/ou opération.

Le nettoyage doit se faire uniquement à l'eau ou avec un détergent neutre.

Dès son utilisation, le support magnétique doit être conservé à plat (format) ou posé verticalement (bobine) pour ne pas être déformé par son propre poids. La déformation peut être irréversible.

CONDITIONS D'UTILISATION

Le support peut être estampé ou découpé avec des outils standards utilisés en imprimerie. Il est recommandé de ne pas endommager le support en le pliant ou le tordant.

Le support RV0050A n'est pas adapté pour le marquage de véhicule.

CONDITIONS DE STOCKAGE

Le produit doit être stocké dans un local tempéré à l'abri de la lumière et tenu à l'écart des sources de chaleur.

La durée de stockage ne doit pas être supérieure à 1 an.